



# PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE

## LUMIERE

MJC MONPLAISIR - ESPACE DES 4 VENTS  
DÉCLARATION N° 0690034AP000423

**A DESTINATION  
DES FAMILLES**

**2023-2024**

**MJC MONPLAISIR**

25 avenue des frères Lumière 69008 LYON  
04.72.78.05.70 / [accueil@mjcmonplaisir.net](mailto:accueil@mjcmonplaisir.net)  
[www.mjcmonplaisir.net](http://www.mjcmonplaisir.net)

# SOMMAIRE

## I – ORGANISATEUR

LA MJC MONPLAISIR – ESPACE DES 4 VENTS – VILLE DE LYON

A/ PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE .....1

B/ LES ALAE VILLE DE LYON .....2

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL

LA TARIFICATION

## II – L'ALAE LUMIERE

A/ L'ÉCOLE LUMIERE .....5

FICHES D'IDENTITE

LES LOCAUX

B/ LES PUBLICS .....6

C/ L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL .....7

MATERNEL 3-5ans 11

ELEMENTAIRE 6-10 ans 15

III – LES OBJECTIFS DU PROJET .....11

## IV – L'ÉQUIPE D'ANIMATION

A/ LA DIRECTION .....12

LE PROJET DE DIRECTION

RÔLES ET MISSIONS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

B/ LES ANIMATEURS .....12

L'ÉQUIPE

RÔLES ET MISSIONS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

## V – SECURITE, SANTE, INCLUSION

A/ BLESSURES LEGERES, MOYENNES, VOIR ACCIDENT .....14

B/ ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP .....14

VI – LE DISPOSITIF CLAS.....15

LE REGLEMENT INTERIEUR .....16

# I – ORGANISATEUR

## LA MJC MONPLAISIR – ESPACE DES 4 VENTS – VILLE DE LYON

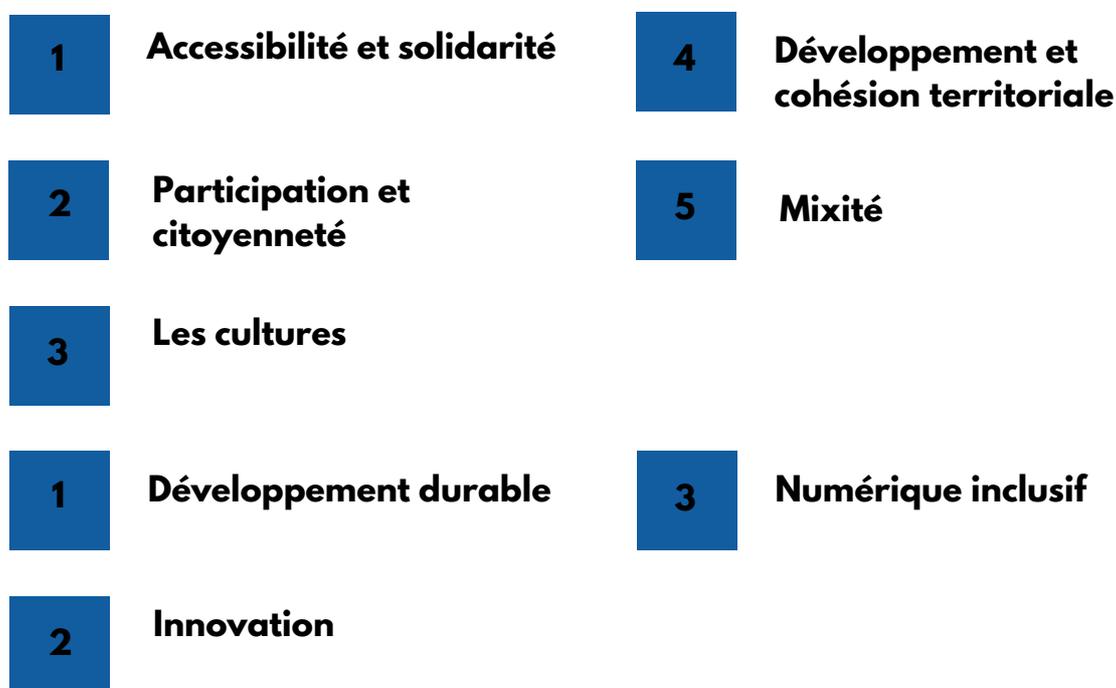
### A/ PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

La **Maison des Jeunes et de la Culture de MONPLAISIR** (MJC) est une association loi 1901 affiliée au Réseau des MJC-MPT, Rhône Ain Saône, R2AS. Depuis plus de soixante ans, elle rassemble des personnes (physiques et morales) qui concourt à des objectifs communs sans que ceux-ci aient un caractère lucratif.

La MJC Monplaisir est une association d'**éducation populaire** fondée en 1962 sur le quartier Monplaisir sur le 8ème arrondissement de Lyon.

Depuis 2015, elle assure la gestion d'un deuxième équipement, l'**Espace des 4 Vents** sur le quartier Moulin à Vents – Grand Trou - Petite Guille qui est un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le projet associatif de la MJC s'articule autour de 5 axes principaux et 3 axes transversaux :



#### MJC MONPLAISIR

25 avenue des frères Lumière 69008 LYON  
04.72.78.05.70 / [accueil@mjcmonplaisir.net](mailto:accueil@mjcmonplaisir.net)  
[www.mjcmonplaisir.net](http://www.mjcmonplaisir.net)



#### ESPACE DES 4 VENTS

27/29 rue Garon Duret 69008 LYON  
04.37.53.70.24 / [e4v@mjcmonplaisir.net](mailto:e4v@mjcmonplaisir.net)  
[www.espacedes4vents.net](http://www.espacedes4vents.net)

Le projet de la MJC est soutenu par 5 secteurs :

- > **Enfance jeunesse famille**
- > **Activités culturelles, sportive et de loisirs**
- > **Salle de spectacle**
- > **Animation locale et accompagnement des initiatives habitants**
- > **Bar restaurant**

## B/ LES ALAE VILLE DE LYON

Les quatre ALAE gérés par la MJC sont implantés dans le 8ème arrondissement.

A Lyon, les temps d'accueils de loisirs sont mis en place en partenariat avec les associations d'éducation populaire dans le cadre du **Projet éducatif de Lyon**.

Le directeur ou la directrice d'école et celui du centre de loisirs collaborent étroitement. Le directeur du centre de loisirs est l'interlocuteur des parents pour les temps d'activités périscolaires.

**Directeur de l'accueil périscolaire : Pierre-Luc SIMOND**

**Courriel : [plsimond@mjcmonplaisir.net](mailto:plsimond@mjcmonplaisir.net)**

**Tel : 06 62 22 52 65**

### L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

La Ville de Lyon propose une offre diversifiée d'accueils périscolaires pour favoriser la réussite des enfants et répondre aussi au besoin d'organisation des familles sans oublier pour autant le rythme de l'enfant.

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50-8h20	Accueil du matin	Accueil du matin	AME	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30-12h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h-14h05	RS	RS		RS	RS
14h15-16h45	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h45-17h30	ACL	ACL		ACL	ACL
17h30-18h30	FAP	FAP		FAP	FAP

*En gras, les temps assurés par l'accueil périscolaire de la MJC Monplaisir.*

*La MJC MONPLAISIR n'a pas à charge les temps d'accueils du matin, qui sont sous la responsabilité des directrices d'école.*

### LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL

- **RS : Restaurant Scolaire**

Cette pause a pour objectif de permettre aux enfants de reprendre les apprentissages de l'après-midi dans les meilleures conditions possibles : pour les plus petits, la sieste débute dès la fin du repas. Pour les plus grands, des activités sont proposées.

- **ACL : Après la Classe**

Un moment de transition pour se détendre et goûter de 16h45 à 17h30. Des temps éducatifs accessibles à tous les enfants, adaptés aux âges.

- **FAP : Fin d'Après-Midi**

Des activités ludiques organisées par cycle et par thème (lecture, jeux, sport, éveil corporel...) sont proposées aux enfants de 17h30 à 18h30.

- **AME : Ateliers du Mercredi**

Ces ateliers ludiques se déroulent de 8h30 à 12h.

Les enfants sont accueillis dans le cadre d'un accueil de loisirs. Ils sont encadrés par des animateurs sous la responsabilité d'un directeur d'accueil de loisirs. Des sorties à l'extérieur peuvent être également organisées.

## LA TARIFICATION

# COMPRENDRE L'ENGAGEMENT ET LA TARIFICATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



### • PREMIÈRE PÉRIODE DE FACTURATION :

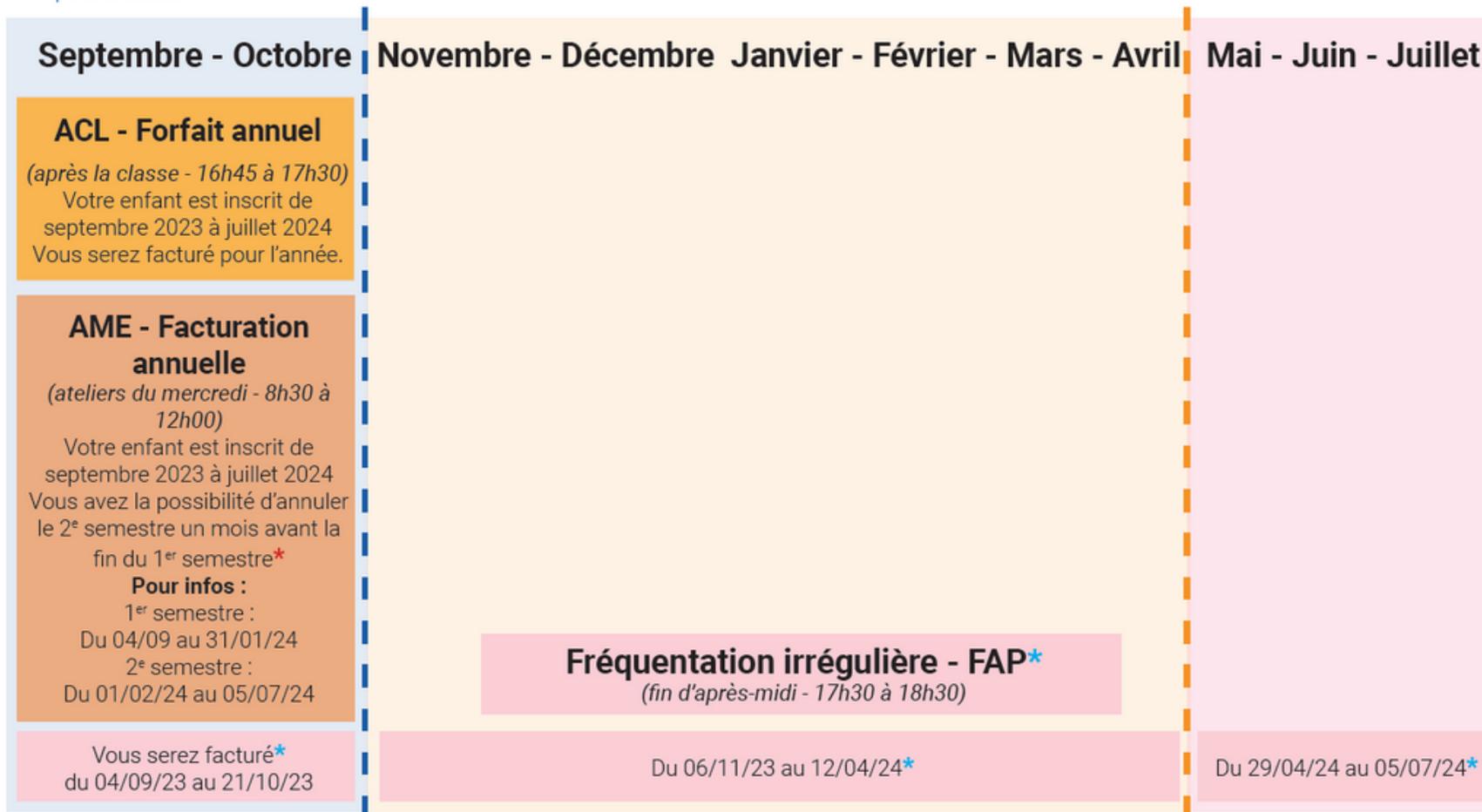
Forfait annuel ACL + AME sur l'année + 1<sup>re</sup> période de FAP

### • DEUXIÈME PÉRIODE DE FACTURATION :

2<sup>e</sup> période FAP

### • TROISIÈME PÉRIODE DE FACTURATION :

3<sup>e</sup> période FAP



\*Désinscription avant le 22/12/23 pour pouvoir bénéficier d'un remboursement de 50% du paiement annuel.

## LA TARIFICATION

### UNE TARIFICATION ADAPTÉE ET ÉQUITABLE

Tous les tarifs des temps périscolaires sont fonction du Quotient Familial Municipal (QFM). Celui-ci prend en compte les capacités financières de chaque foyer et intègre le nombre de parts fiscales.

Les tarifs sont progressifs et favorisent l'accès de toutes les familles lyonnaises aux différentes activités.

QFM 1 = montant inférieur ou égal à 312 €  
 QFM 2 = montant supérieur à 312 € et inférieur ou égal à 800 €  
 QFM 3 = montant supérieur à 800 € et inférieur ou égal à 1 150 €  
 QFM 4 = montant supérieur à 1 150 € et inférieur ou égal à 1 400 €  
 QFM 5 = montant supérieur à 1 400 € et inférieur ou égal à 1 800 €  
 QFM 6 = montant supérieur à 1 800 € et inférieur ou égal à 2 100 €  
 QFM 7 = montant supérieur à 2 100 €

Il est possible d'effectuer une simulation sur [lyon.fr](http://lyon.fr) et de connaître ainsi précisément le tarif qui sera appliqué pour les différentes activités.

### LA PAUSE DE MIDI - 12h/14h15 - durée 2h15

La pause de midi comprend la restauration et le temps d'activités.

Un repas de qualité, des activités de détente et des temps calmes adaptés à l'âge et aux besoins des enfants pour leur permettre de se ressourcer avant les apprentissages de l'après-midi.

La fréquentation peut être régulière toute l'année (en précisant les jours souhaités lors de l'inscription) ou irrégulière sur la base d'un calendrier prévisionnel à compléter toutes les 6 semaines et à remettre au Référent co-éducation de proximité\* ou via l'application de Commande/décommande en ligne.

Niveau QFM	LA PAUSE DE MIDI		ACCUEIL AVEC PANIER REPAS**	
	Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif minimum	Tarif maximum
QFM 1	0,80 €		0,48 €	
QFM 2	0,80 €	4,42 €	0,48 €	2,26 €
QFM 3	4,42 €	4,68 €	2,26 €	2,38 €
QFM 4	4,68 €	5,05 €	2,38 €	2,58 €
QFM 5	5,05 €	6,83 €	2,58 €	3,47 €
QFM 6	6,83 €	7,30 €	3,47 €	3,70 €
QFM 7	7,30 €		3,70 €	

\* généralement le directeur de l'école ou le directeur d'accueil de loisirs.

\*\* L'accueil avec panier repas est destiné uniquement aux enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

### APRÈS LA CLASSE - 16h45/17h30 durée 45mn

Un moment de transition pour se détendre et goûter. Des temps éducatifs accessibles à tous les enfants, adaptés aux âges et favorisant l'expression orale et écrite ou la lecture des leçons.

Possibilité de sortir à 17h30 ou de continuer sur « La Fin d'après-m' ». La tarification représente une participation symbolique aux frais pour être accessible au plus grand nombre.

Il s'agit d'un montant forfaitaire annuel unique pour chaque niveau de QFM quelle que soit la fréquentation. Celle-ci peut être régulière toute l'année (en précisant les jours souhaités lors de l'inscription) ou irrégulière sur la base d'un calendrier prévisionnel à compléter toutes les 6 semaines et à remettre au Référent co-éducation de proximité\*.

Niveau QFM	QFM 1	QFM 2	QFM 3	QFM 4	QFM 5	QFM 6	QFM 7
Tarif annuel	10 €	20 €	30 €	40 €	50 €	60 €	70 €

### LA FIN D'APRÈM' - 17h30/18h30 - durée 1h

Des activités organisées par cycles et par thèmes (lecture, échecs, jeux, sports, éveil corporel...) tout au long de l'année, pour terminer calmement la journée. La tarification est unitaire (à l'heure).

La fréquentation peut être régulière toute l'année (en précisant les jours souhaités) ou irrégulière sur la base d'un calendrier prévisionnel à compléter toutes les 6 semaines et à remettre au Référent co-éducation de proximité\*..

Niveau QFM	Tarif minimum	Tarif maximum
QFM 1	0,57 €	
QFM 2	0,57 €	4 €
QFM 3	4 €	4,48 €
QFM 4	4,48 €	4,83 €
QFM 5	4,83 €	5,40 €
QFM 6	5,40 €	5,77 €
QFM 7	5,77 €	

### LES ATELIERS DU MERCREDI - 8h30/12h - durée 3h30

Des ateliers ludiques et éducatifs pour développer les apprentissages dans le cadre de parcours thématiques (culture, sports, sciences et numérique, citoyenneté). Des activités spécifiques pour les plus petits.

Les Ateliers du mercredi seront organisés dans l'école ou à proximité.

L'inscription est annuelle ou semestrielle.

Niveau QFM	Tarif annuel*	
	minimum	maximum
QFM 1	38 €	
QFM 2	38 €	144 €
QFM 3	144 €	161 €
QFM 4	161 €	174 €
QFM 5	174 €	198 €
QFM 6	198 €	212 €
QFM 7	212 €	

\* Calculé sur la base de 36 mercredis

### L'ACCUEIL DU MATIN - 7h50/8h20 - durée 30 mn - **gratuit**

(lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Un moment de transition entre la maison et l'école.

Cet accueil est gratuit et accessible dans toutes les écoles dans la limite des places disponibles.

L'inscription à la matinée (ex un matin par semaine) et la fréquentation occasionnelle sont possibles.

### ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS

Si l'accueil de loisirs (Après la classe, La Fin d'après-m' et Les Ateliers du mercredi) est géré par une association partenaire, le paiement des activités se fait auprès de l'association suivant les modalités qu'elle communiquera aux familles à la rentrée. La tarification est toutefois la même pour tous.

### ENFANT DE MOINS DE 6 ANS

Les familles peuvent, sous réserve de remplir les conditions, bénéficier d'un crédit d'impôt pour les temps d'activités suivants : Après la classe, La Fin d'après-m' et Les Ateliers du mercredi.

# II – L'ALAE LUMIERE

## A/ L'ÉCOLE LUMIERE

Le groupe scolaire Lumière est située au 26 rue du premier film 69008 Lyon.

Il accueille à l'année 9 classes d'élémentaires et 3 classes de maternelles et un dispositif ULIS (TSA).

Les locaux (Ecole) de l'ALAE appartiennent à la ville de Lyon.

**Les espaces, les salles, la gestion pédagogique, humaine et financière sont sous la responsabilité du directeur de l'ALAE durant le temps périscolaire.**



## FICHE D'IDENTITÉ

**Type** : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole élémentaire / maternelle

**Fréquence** : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 11h45-14h15 / 16h45-18h30

**Public** : Tous les enfants scolarisés à l'école peuvent être inscrits sur les différents temps périscolaire sans limite d'effectif.

**Lieu** : 26 rue du premier film 69008 Lyon

**Organisateur** : MJC Monplaisir

### Équipe périscolaire\* :

Directeur de l'accueil périscolaire : **Pierre-Luc SIMOND**

Courriel : [plsimond@mjcmonplaisir.net](mailto:plsimond@mjcmonplaisir.net)

Tel : 06 62 22 52 65

Adjointe de direction : **Sarah-Daï DOKOUI**

Courriel : [sdaidokoui@mjcmonplaisir.net](mailto:sdaidokoui@mjcmonplaisir.net)

Tel : 07 70 35 69 22

L'équipe enseignante est composée de :

- 9 enseignantes en élémentaire
- une enseignante pour le dispositif ULIS
- 3 enseignantes en maternelle accompagnées par 3 ATSEM
- 6 AESH interviennent aussi durant le temps scolaire pour accompagner individuellement ou collectivement des enfants à besoins spécifiques.
- L'équipe de restauration est composée d'un Chef de Restauration accompagné par 2 aides, 3 ASEP (agents d'entretiens) et de 3 ATSEM et des vacataires de la ville de Lyon.

Cet accueil est habilité par la DDCS, nous respectons les taux d'encadrement renforcés par le PEL (Projet éducatif local):

- 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire

- 1 animateur pour 12 enfants en maternelle

*\*Le nombre d'animateurs dans l'équipe est réévalué chaque année en fonction des pics de présences de la saison précédente.*

## LES LOCAUX

Le groupe scolaire Lumière est composé de :

- trois bâtiments principaux (bâtiment A, bâtiment central et bâtiment B)
- deux cours (respectivement les cours A et B).

L'accueil périscolaire ne dispose pas de salle dédiée, mais, en bonne entente avec la direction scolaire et les enseignantes, nous utilisons pratiquement l'ensemble des salles de l'école. Cependant, nous évitons d'utiliser les salles de classes, sauf en cas d'organisation pluri.

## B/ LES PUBLICS

En tant qu'ALAE : l'inscription est ouverte à toutes les familles des enfants fréquentant l'école. L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 10 ans.

BESOINS	DE 3 A 5 ANS	DE 6 A 10 ANS
<b>D'imitation/ de création</b>	Désir d'autonomie parallèle à une dépendance étroite vis à vis de l'entourage ; imitation d'un rôle, d'un personnage. Les créations individuelles symboliques représentent quelque chose pour l'enfant qui crée ce qu'il a vu, entendu ou vécu.	Les jeux d'imitation sont plutôt des jeux d'imagination malgré l'imitation du groupe social. Les créations sont plus réalistes, plus proches de la réalité car l'enfant maîtrise mieux son corps et ses gestes, de plus il connaît mieux le monde et peut aussi le représenter plus fidèlement.
<b>De fiction, imaginaire/ de réel</b>	Jeux symboliques Besoin de connaître les choses par leur nom, de connaître les qualités et la structure des objets.	Jeux symboliques Grande soif de connaissance, grande curiosité, besoin d'ordre, de classification
<b>De socialisation/ d' « autonomie »</b>	La socialisation s'amorce et s'instaure. L'enfant prend parallèlement conscience de lui et d'autrui. Besoin d'être seul, de se séparer du groupe quand on en a envie.	Il y a une action concertée entre les enfants, la relation entre les enfants s'approfondit. Besoin de connaître les autres enfants. Désir de se voir confier des missions, responsabilité sous l'œil de l'adulte.
<b>D'aimer, d'être aimé</b>	Etablissement de la relation triangulaire : enfant-père-mère. Le père devient le second pôle d'intérêt de la vie de l'enfant. Période de construction du moi avec opposition : amour de soi, imitation.	L'enfant va vers ses pairs. Besoin d'aimer et d'être aimé des autres enfants.
<b>De mouvement</b>	Déménageur, acrobate	L'enfant contrôle ses mouvements. Augmentation de la force mais pas de la résistance ; c'est l'âge de la vitesse, début de l'acceptation des règles.
<b>De sécurité / de se confronter aux risques, d'affronter le danger</b>	Jouer à avoir peur, aller à la découverte de l'inconnu, trouver les limites de son corps.	L'appartenance à un groupe d'enfants est sécurisante. Recherche du risque calculé et de sensations fortes, de vitesse, besoin de se mesurer au danger, de se situer dans le groupe.
<b>D'activité/ de « ne rien faire »</b>	<b>A 3 ans :</b> Age déménageur <b>A 4 ans :</b> L'enfant peut concevoir et décrire les transformations des objets. Expérimentation des quantités et des volumes.	Période des opérations concrètes de réversibilité (eau en glace...). Il identifie les objets selon leur qualité et propriété.

## C/ L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

### MATERNEL 3-5ans

#### Composition

Il y a trois classes de maternelles à l'école Lumière, chacune composée d'environ 25 enfants. Les trois niveaux y sont mélangés, ce sont donc des classes qui rassemblent des PS, MS et GS.

#### Espaces utilisés

- 1 réfectoire traditionnel (rdc du bâtiment central)
- 1 cour de récréation (cour A)
- 1 salle de repos, utilisé comme lieu de couchette le midi pour les PS, et lieu de goûter le soir quand la météo ne permet pas de faire le goûter en extérieur (rdc du bâtiment A)
- 1 bibliothèque (1er étage du bâtiment central)
- 1 salle de motricité (1er étage du bâtiment central)
- 1 salle d'activité manuelle (1er étage du bâtiment A)

#### La pause méridienne 12h-14h05

Les maternelles sont récupérées dans les classes à 11h45 par un binôme composé animatrice/ATSEM.

La pause méridienne est organisée en un seul service de 11h55 – 12h45. A 13h, un groupe de maternelles composé d'une trentaine d'enfants de l'école Paul-Emile Victor, accompagné par trois animatrices, vient manger à l'école Lumière.

Le repas se déroule en service traditionnel à table, servis et animé par les équipes d'ATSEM et d'animation, pour une durée d'environ 45min.

- 11h45 : Prise de poste de l'équipe d'animation
- 11h50 : Ouverture du portail maternelle, les enfants externes sont confiés par l'enseignante à leurs parents à la porte de la classe. Vérification par les ASTEM, en charge des PS et MS, et les animatrices, en charge des GS, de l'appel préalablement fait par la maîtresse après l'accueil du matin.
- 11h55 : Les trois classes de maternelles, accompagné par leur binôme ATSEM/animatrice, se rendent au réfectoire pour prendre le repas. Lavage de mains et passage aux toilettes, si nécessaire, avant le repas.
- 12h45 : Fin du repas pour les maternelles. Ces derniers sortent en récréation dans la cour pour un temps libre jusqu'à 13h (Si la météo le permet, ce temps libre peut être allongé ; ou, à l'inverse, les enfants montent directement en activité après le repas si le temps est pluvieux ou très froid).
- 13h : Les enfants se répartissent dans différents lieux d'activités, selon un planning tournant qui leur permet d'accéder aux trois activités durant la semaine. Les trois activités possibles sont : activités manuelles (salle 1er étage bâtiment A), jeux collectifs en salle de motricité (1er étage du bâtiment central) ou temps de lecture à la bibliothèque (1er étage bâtiment central). Chaque activité est animée soit par un binôme animatrice/ATSEM, soit par un binôme d'animatrices.
- 13h45 : Chaque binôme ATSEM/animatrice rassemble sa classe dans la cour, fait l'appel, puis remonte en classe. Passage aux toilettes puis temps calme jusqu'à l'arrivée de la maîtresse au plus tard à 14h15.



### **Après la Classe 16h45-17h30**

L'ouverture du portail le soir à lieu à 16h35 pour les maternelles. Les parents viennent directement récupérer leurs enfants devant la classe.

Les animatrices prennent leur poste à 16h45. Chaque classe à une animatrice référente. L'animatrice récupère les enfants qui restent à la garderie, fait l'appel, puis descend les enfants pour un temps de goûter (fourni par les parents). Selon la météo, ce temps de goûter à lieu dans la cour A, ou bien en intérieur (salle de repos, rdc du bâtiment A). Les enfants goûtent tranquillement, sans pression de temps, puisqu'ils sont ensuite en temps libre (dans la cour, ou la salle de repos) jusqu'à la réouverture du portail à 17h20. Les parents récupèrent leur enfant directement dans la cour, où les enfants sont assis ensemble ou dans la salle de repos.

### **Fin d'après midi 17h30-18h30**

Le portail est refermé à 17h35 par une animatrice. Une activité, souvent de type manuelle, est proposée ensuite aux maternelles encore présents.

A 18h20, les animatrices ainsi que les enfants encore présents vont ensemble au portail, où les parents récupèrent directement leur enfant. Fermeture du portail à 18h30.

### **Ateliers du mercredis 8h30-12h**

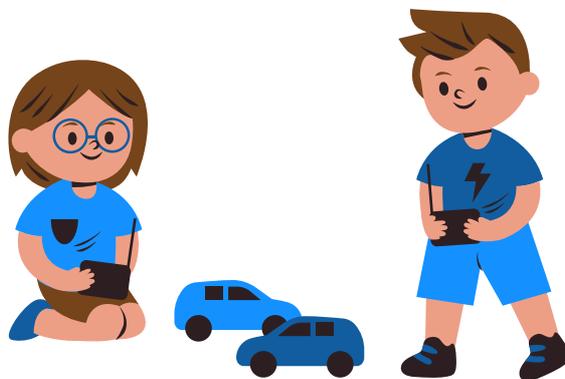
Le mercredi matin, les maternelles de l'école Lumière et ceux de l'école Paul-Emile Victor sont rassemblés à l'école Lumière (environ 40 enfants) pour une matinée d'activités.

Les enfants sont répartis en trois groupes : le groupe des PS, le groupe des MS, et celui des GS. Chaque groupe est animé par deux animatrices.

Le temps d'accueil à lieu de 8h30 à 9h. Le directeur de l'accueil de loisir est au portail pour accueillir les parents et les enfants, qui se rendent ensemble directement devant la salle du bâtiment A où ont lieu les activités. Le groupe des PS utilise une salle de classe maternelle se trouvant au rdc. Le groupe des MS utilise la salle de classe maternelle situé au 1er étage. Enfin, le groupe des GS utilise la salle d'activité du 1er étage.

A partir de 9h, après un passage aux toilettes pour les enfants, les activités peuvent commencer. Ces activités peuvent être de différents types : activités manuelles, éveil corporel, cuisine, venue d'intervenants extérieurs à l'école (spectacle, musique, archéologie, ébuliscience,...), sorties (spectacle, visite de musée,...), temps libre en récréation,...

Le portail est rouvert à 11h45 par le directeur d'accueil de loisirs jusqu'à midi. Les parents viennent récupérer leur enfant directement devant la salle d'activité.



## ELEMENTAIRE 6-10 ans

### Composition

Au total, il y a 9 classes d'élémentaires à l'école Lumière.

Au rdc du bâtiment B, on trouve :

- la salle de classe du dispositif ULIS
- une classe de CP
- une classe mélangeant des CP et des CE1

Au 1er étage du même bâtiment se situe :

- une classe de CE2

Au deuxième étage de ce bâtiment se trouvent /

- une classe de CM2
- une classe mélangeant des CM1 et des CM2
- une classe de CM1.

Au 1er étage du bâtiment A se trouve :

- une classe de CE1.

Au 2ème étage de ce même bâtiment se situent :

- une classe de CE1 et une classe de CE2.

### Espaces utilisés

- 1 réfectoire self (rdc du bâtiment central)
- 2 cours de récréation (cour A et B. La cour A est partagée le midi par les CP et CE1 avec les maternelles)
- 1 salle informatique (1er étage bâtiment B)
- 1 bibliothèque (1er étage bâtiment B)
- 1 salle de motricité (1er étage bâtiment central)
- 2 terrains de sport extérieur (terrains Dargent, situé à 200 mètres de l'école)

### La pause méridienne 12h-14h05

La pause méridienne est organisée en deux services (de 12h à 13h ; et de 13h à 14h). Les lundis et jeudis, les CP et les CE1 mangent au 1er service, tandis que les CE2, CM1 et CM2 peuvent profiter des activités proposées. Inversement au deuxième service. Les mardis et vendredis, l'ordre est inversé (CE2, CM1 et CM2 mangent au 1er service, les CP et CE1 au 2ème).

Les agents de restaurations (3), les ASEP (3) ainsi que les animateurs (un par service) accompagnent les enfants sur les temps du repas et ont un rôle éducatif à jouer, notamment en incitant les enfants à goûter tous les aliments qui leur sont proposés et, bien sûr, à veiller aux respects des règles collectives par les enfants sur ces temps de partage et de convivialité que sont les repas. Les enfants effectuent également le tri de leurs déchets, afin de les sensibiliser et de les impliquer par rapport à cette nécessité écologique.

- 11h45 : Prise de poste de l'équipe d'animation : transmission d'informations, régulation de fonctionnement, suivi éducatif et projet en cours
- 12h : Ouverture du portail élémentaire : les enfants externes sont confiés à leurs parents par leur institutrice qui descend les enfants à l'entrée de l'école ; tandis que l'animateur.ice référent de chaque classe vérifie l'appel préalablement fait par les enseignants après l'accueil du matin, puis descend la classe dans la cour
- Entre 12h et 13h (1er service) : les lundis et les jeudis : CP-CE1 mangent, CE2-CM1-CM2 peuvent profiter des activités ; les mardis et les vendredis : CE2-CM1-CM2 mangent, CP-CE1 en activités
- Entre 13h et 14h (2ème service) : les lundis et les jeudis : CE2-CM1-CM2 mangent ; CP-CE1 en activités ; les mardis et vendredis : CP-CE1 mangent, CE2-CM1-CM2 activités
- 14h : Chaque animateur référent de classe rassemble les enfants de sa classe dans la cour, fait l'appel, puis remonte les enfants dans leur salle. L'institutrice récupère ensuite sa classe.

Hors repas, les enfants sont soit en temps libre dans la cour (encadrés par trois animateurs par cour), soit en activités. Ces activités mise en place par les animateurs-trices sont proposées aux enfants selon un planning qui permet une rotation entre les enfants, qui vont en activités sur la base du volontariat. Nous proposons quatre types d'activités : sports et jeux collectifs (28 enfants maximum pour 2 animateurs-trices) ; activités manuelles et créatives (14 enfants pour 1 animateur-trice) ; activités d'expression corporelle (14 enfants max pour 1 animateur-trice) ; et une salle informatique (14 enfants max pour 1 animateur)

### Après la Classe 16h45-17h30

- 16h45 : Les classes de CP, CE1 et CE2 ont chacune un animateur référent. L'institutrice part au portail avec les enfants qui ne restent pas à la garderie. L'animateur référent récupère, dans la classe, les enfants qui resteront à la garderie du soir. Il fait l'appel, puis descend les enfants dans la cour pour un temps de goûter (en cas de pluie ou de grand froid, les enfants goûtent à l'intérieur : les classes provenant du bâtiment B goûtent en salle de motricité au 1er étage du bâtiment central, les classes provenant du bâtiment A goûtent dans le réfectoire des élémentaires au rdc du bâtiment central).
- Après avoir goûté, les enfants sont en temps libre dans la cour jusqu'à l'ouverture du portail à 17h20.
- Les classes de CM1 et CM2 sont descendues intégralement à 16h45 par leurs enseignantes. Les enfants ne restant pas à la garderie sont remis à leurs parents. Ceux qui restent goûtent dans la cour, sous la surveillance des institutrices. Après le goûter, les CM1 et CM2 qui restent à la garderie ont un temps d'étude, encadré par deux enseignantes, jusqu'à 17h30.
- 17h : Les lundis et les jeudis a lieu le CLAS jusqu'à 18h30. 12 enfants peuvent bénéficier de ce dispositif. Ces 12 enfants sont répartis en 3 groupes (4 CP, 4 CE1, 4 CE2), chacun accompagné par deux animateurs.
- 17h20 : ouverture du portail. Les CP, CE1 et CE2 sont rassemblés devant le portail. Trois animateurs sont au portail et remettent les enfants à leurs parents. Le portail est ouvert jusqu'à 17h35.

### Fin d'après-midi 17h30-18h30

- 17h35 : Un animateur fait l'appel pour la deuxième heure de garderie.
- Les lundis et mardis, tandis que trois animateurs sont avec leur groupe pour le CLAS, les trois autres animateurs proposent des activités aux enfants.
- Les jeudis et vendredis, tandis que trois animateurs proposent des activités aux enfants qui restent jusqu'à 18h30, les trois autres animateurs ont un temps de préparation.
- 18h20 : ouverture du portail. Les animateurs et les derniers enfants restant sont au portail. Les parents ont jusqu'à 18h30 (fermeture définitive du portail pour la journée) pour récupérer leurs enfants.

### Ateliers du mercredis matin 8h30-12h

Les élémentaires de l'école Lumière sont délocalisés pour les AME dans l'école Elementaire Paule Emile Victor, 30 rue des tuilliers, 69008 Lyon.

Les temps d'accueil se font avec des horaires échelonnés de 8h30 à 9h00 le matin et de 11h45 à 12h00.

Les activités s'organisent en diverses thématiques, comme par exemple :

- activités sportives
- activités plastiques et artistiques
- activités d'expression
- éducation à l'environnement

Organisés sous forme de projets d'animation par période, les ateliers du mercredi matin permettent aux enfants de découvrir et pratiquer différentes activités. Chaque animateur propose un projet en lien avec une thématique.

En créant eux-mêmes ce projet, les animateurs sont porteurs de leurs activités. Leur implication s'en retrouve considérablement accrue et se répercute positivement sur celles des enfants.

A chaque début de périodes, les enfants choisissent les activités auxquelles ils souhaitent participer.

L'objectif du choix est de préparer les enfants à devenir des individus **autonomes** (qui savent prendre des décisions, faire des choix), **responsables** (qui assument les conséquences de ses choix, de ses actes) et **épanouis** (participant à une activité qui leur plait).

# III – LES OBJECTIFS DU PROJET

VIVRE ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ	
<b>PERMETTRE L'INTÉGRATION DE CHACUN AU GROUPE ET À LA VIE SOCIALE</b>	<b>DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES SOCIALES DES ENFANTS</b>
Veiller à la participation de tous aux différents temps	Favoriser le respect, le dialogue et la tolérance face à la diversité d'origines et d'opinions
Prendre en compte la diversité des enfants, de leurs capacités et de leurs envies	Encourager la solidarité et l'entraide
Développer une relation de confiance, être à l'écoute des enfants et réguler les problèmes	Permettre aux enfants de développer leur esprit critique
Instaurer une ambiance sereine et conviviale	Lutter contre toute forme de violence
AUTONOMISATION ET RESPONSABILISATION	
<b>RENDRE L'ENFANT ACTEUR DE SES TEMPS DE LOISIRS</b>	<b>RENDRE L'ENFANT ACTEUR DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS</b>
Dans l'organisation des tâches quotidiennes (appel, mise en rang, etc.)	Dans l'organisation des tâches quotidiennes (appel, mise en rang, etc.)
Dans l'élaboration des contenus d'activités	Dans l'élaboration des contenus d'activités
Dans la régulation des conflits et la prise de sanction	Dans la régulation des conflits et la prise de sanction
DÉVELOPPER LA CURIOSITÉ ET LA CONNAISSANCE DE SON ENVIRONNEMENT	
<b>LA DÉCOUVERTE PAR LES ACTIVITÉS</b>	<b>LA DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT</b>
Faire découvrir des activités inédites et variées, encourager le dépaysement	De l'école, du quartier, de la ville
Accompagner l'enfant face à des situations nouvelles, susciter des questionnements	Du réseau de partenaires (liens avec autres écoles, MJC, asso)
Développer les compétences motrices et intellectuelles par le jeu	Du développement durable, de la gestion raisonnée du matériel et des consommables
Encourager la découverte de différentes cultures	De l'environnement numérique

Ce projet pédagogique est évolutif, discuté, mis en oeuvre et évalué tout au long de l'année avec l'équipe d'animation lors des réunions d'équipes.

En fonction des besoins des enfants et de la période de l'année, l'accent peut être mis sur certains objectifs opérationnels qui peuvent apparaître comme prioritaires.

La mission de l'équipe d'animation est de définir, de mettre en place et d'évaluer les méthodes qui permettent de réaliser les objectifs précédemment cités.

# IV – L'EQUIPE D'ANIMATION

## A/ LA DIRECTION

**Pierre-Luc SIMOND**, titulaire d'un Master MEEF

**Sarah-Daï DOKOUI**, titulaire d'un BPJEPS LTP

### LE PROJET DE DIRECTION

- Œuvrer pour une collaboration harmonieuse de tous les acteurs éducatifs autour des enfants qui fréquentent l'école, afin de participer activement à la création des conditions qui puissent permettre aux enfants de vivre des temps de loisirs participatifs de qualité, dans le but de renforcer et développer leurs apprentissages.
- Promouvoir l'initiative et la créativité (amener les enfants à être acteurs et pas seulement consommateurs)
- Accompagner les enfants à accéder progressivement à l'autonomie (physique et morale) ex : se laver seul, s'habiller seul et prendre soin de ses affaires, manger seul, prendre une décision, trouver sa place au sein d'un groupe et d'une collectivité, savoir réguler un conflit.
- Promouvoir l'ouverture culturelle, envers les autres enfants et les adultes qui les côtoient.
- Permettre aux enfants de découvrir leur environnement et de s'y épanouir.
- Développer l'esprit critique, la réflexion et l'ouverture d'esprit ; mais aussi favoriser la responsabilisation via la compréhension et le respect des règles.

### RÔLES ET MISSIONS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

- Gestion administrative de l'accueil.
- Coordonner et animer le bon fonctionnement du travail entre les différentes équipes éducatives et l'organisation de l'accueil périscolaire
- Impulser des projets et des activités, aider à leur réalisation.
- Rappeler des réglementations et des dangers potentiels, physiques et moraux de certaines activités et attitudes au travail.
- Préparer et organiser certaines activités spécifiques.
- Accompagner à la gestion des problèmes et les réguler.
- Rappeler des règles, le travail à fournir.
- Former, conseiller et accompagner.

## B/ LES ANIMATEURS

Le nombre d'animateurs composant nos équipes est réévalué chaque année en fonction des pics d'inscriptions de chaque temps de la saison précédente en nous fixant sur les taux d'encadrement suivants :

- 1 animateur pour 14 enfants d'âge élémentaire
- 1 animateur pour 12 enfants d'âge maternel

### L'EQUIPE

	MIDI	SOIRS	MERCREDIS
ELEMENTAIRES	Bilal - Regina - Alexia - Hugo - Léa - Léo - Lilou - Raphaëlle - Oussama - Charlotte - Youri - Ley-Ann - Aurian - Karine - Théo	Hugo - Léa - Charlotte - Ley-Ann - Aurian - Théo	
MATERNELS	Isabelle - Laury - Martine	Bilal - Laury - Martine	Ewa - Isabelle - Janice - Laury - Marianne - Martine - Zoé

## RÔLES ET MISSIONS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

### Les encadrants devront mettre l'accent sur :

- Tout le personnel est là au service des loisirs des enfants et de la mise en œuvre du projet pédagogique et pour réaliser les grands objectifs cités précédemment et les objectifs pédagogiques qui en découlent. Être au service des enfants ne veut bien sûr pas dire être les « serviteurs » des enfants. Nous avons tous notre rôle éducatif à jouer.
- Durant l'accueil de loisirs il y a deux catégories de personnes : les enfants et les adultes.
- Nous devons tous essayer d'adapter notre posture éducative en fonction des enfants et des circonstances ; d'appliquer les mêmes règles que nous aurons définies en commun ; et de nous comporter en toute circonstance en adulte bienveillant.
- Nous sommes tous garants de la sécurité physique, morale et affective des enfants à l'intérieur de l'école et à l'extérieur de l'école dans le cadre des sorties.
- Chacun est là pour faire respecter les règles. Lorsqu'un enfant ne respecte pas le cadre ou représente un danger pour un autre ou pour lui-même, l'animateur intervient.
- Pour toute demande particulière des enfants, ou réflexion particulière sur le fonctionnement l'animateur se réfère à ses collègues, au projet pédagogique et/ou son équipe de direction.

### Quelques règles non négociables dans l'école :

- Avoir une tenue et un comportement décents devant et avec les enfants, les familles, les autres personnels de l'école. L'animateur porte l'image de l'école et de la MJC Monplaisir, y compris aux abords des écoles et plus largement dans le quartier, mais aussi sur les réseaux sociaux.
- Éviter d'avoir des jeux et des attitudes que nous ne souhaitons pas voir chez les enfants (téléphone portable, chahut, agressivité verbale et physique, attitude désinvolte).
- Comprendre et faire respecter les règlements de l'école (pas d'enfants seuls dans les couloirs, pas de ballons en cuir dans la cour, interdiction d'apporter des jouets personnels non autorisés, d'insulter, de se moquer, de se battre, etc.) et les règles de fonctionnement fixées par l'équipe d'animation.
- L'animateur se présente à l'école en étant disponible mentalement et physiquement. Vous ne devez en aucun cas avoir consommé ou être en possession d'alcool, de stupéfiants et de tout objet interdit par la loi.
- L'animateur est un adulte, il doit donc être capable de gérer sa fatigue et d'être toujours apte à réaliser son travail.
- En cas d'absence, l'animateur prévient ses responsables le plus rapidement possible et dans la mesure du possible il les anticipe au maximum en remplissant une fiche de demande d'absence, en ayant conscience que toute absence impacte le travail des autres.
- Pas de brimades ni d'humiliation des animateurs envers les enfants, mais aussi des enfants entre eux et des animateurs entre eux.
- Les décisions éducatives se font en équipe.
- Tout le monde, y compris les enfants, doit veiller au soin et à la bonne utilisation du matériel, au débarrassage des tables, au rangement des activités et des différents espaces (cour, couloirs).
- Lors des temps de travail, l'utilisation du portable à des fins personnelles est interdite sauf en cas d'urgence. En revanche, vous devez rester joignable à tout moment pendant votre temps de travail. Montrer vos contenus personnels et prendre des photos des enfants est interdit, sauf autorisation donnée par les directeurs.
- Nous vous rappelons que vous devez être prêt au travail à l'heure de votre prise de poste et donc arriver en avance le temps de vous préparer (WC, vestiaire, etc...)

## C/ LES AGENTS DE LA VILLE

Les ATEMs accompagnent les enseignants de maternelle sur les temps scolaire et interviennent sur les pauses méridiennes auprès des enfants de maternelle (aide à la restauration, animation et surveillance des couchettes et de la cour de récréation).

Les ASEP s'occupent de l'entretien de l'école et interviennent sur les pauses méridiennes auprès des enfants en élémentaire (aide à la restauration, surveillance et animation de la cour de récréation).

# V – SECURITE, SANTE, INCLUSION

## A/ BLESSURES LEGERES, MOYENNES, VOIR ACCIDENT

- Lorsque l'on soigne un enfant il est impératif de remplir le carnet de soin et le rapport d'incident afin de garder une trace et de communiquer les informations à tous.
- Les enfants ont l'interdiction de se promener seuls et sans autorisation dans les couloirs et les escaliers.
- Évitez aussi les moments de flottement entre deux activités ou après les repas qui sont générateurs de « désordre ». Récupérez rapidement vos enfants.
- Il est interdit de donner des médicaments aux enfants, sauf en cas de prescription médicale. Dans tous les cas, référez-vous à vos responsables.
- En cas de blessure grave en sortie prévenir tout de suite le SAMU (15) puis prévenir le directeur périscolaire ou en cas d'absence la directrice de l'école :  
Julien Buquet (périscolaire): 06 99 88 30 67  
Séverine Miro (Ecole): 06 42 32 24 49
- Il est obligatoire d'emporter une trousse à pharmacie lorsque vous sortez de l'école. Vous devez signaler à vos directeurs si une trousse à pharmacie est incomplète afin que nous puissions les compléter.
- Vous devez également avoir la liste précise de vos enfants ainsi que les fiches sanitaires en cas de sortie éloignée.
- Vous êtes à tout moment responsable de la sécurité des enfants et de ce que vous leur faites faire ou permettez de faire.
- En aucun cas vous ne devez remettre un enfant à un adulte extérieur à l'école sans autorisation de la part de vos responsables.
- Vous devez veiller à la fermeture des portes de l'école hors des temps d'accueil.
- Vous devez appliquer et faire appliquer les consignes de sécurité en cas d'incendie, d'intrusion ou de confinement.

## B/ ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'école Lumière accueille depuis la rentrée 2022 un dispositif ULIS (capacité d'accueil de 8 enfants) qui rassemblent des enfants porteurs de troubles autistiques.

Chaque enfant issu de ce dispositif a un animateur référent. Lorsqu'un enfant du dispositif ULIS mange à la cantine, il est accompagné individuellement par son animateur référent.

Parmi l'équipe d'animation, deux animateurs ont un contrat d'animateur référent handicap, avec des missions supplémentaires liées à l'accompagnement de ces enfants.

Certains enfants possèdent un PAI (projet d'accueil individualisé) qui détaille les modalités de leur accueil, les aménagements nécessaires à mettre en place et le protocole de soin à dispenser en cas de besoin. L'ensemble des protocoles de soins sont affichés au bureau périscolaire et dans le réfectoire. Les trousse de soins sont disponibles dans des caisses rouges identifiées disposées dans le bureau du directeur du périscolaire (rdc du bâtiment B). En cas de soins prodigués à un enfant, il est impératif de prévenir le Directeur de l'accueil périscolaire. L'équipe d'animation est tenue au secret professionnel.

## VI – LE DISPOSITIF CLAS

Le **CLAS** (Contrat Local d'Engagement Educatif) est un dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants en élémentaire, financé par la CAF et qui regroupe des enfants ciblés par les enseignants, le service médico-social de l'école, les familles et l'équipe d'animation.

Ce dispositif est gratuit pour les bénéficiaires, qui doivent s'engager contractuellement (familles, enfants, enseignants, direction périscolaire) à suivre l'ensemble des séances.

Un groupe CLAS doit contenir entre 8 et 12 enfants qui doivent bénéficier de 3h minimum de séances par semaine.

Il se déroule les lundis et jeudis soirs de 17h à 18h30 à partir de la rentrée des vacances d'automne.

Ce dispositif est hébergé dans l'école et fonctionne grâce à des bénévoles et des animateurs coordonnés par un animateur référent sous la supervision du directeur périscolaire.

Les activités proposées ont pour but de favoriser les apprentissages des enfants, de renforcer la confiance en leurs capacités, de renforcer la coopération entre les enfants, de leur donner envie de découvrir l'école et le monde qui les entoure et la compétence nécessaires qu'il faut acquérir pour s'y épanouir. Enfin, le CLAS a pour mission d'accompagner les familles dans l'apprentissage et l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants.



## LE REGLEMENT INTERIEUR

Toute inscription à une activité encadrée par la MJC est soumise à la validation en amont du règlement intérieur.

### MODALITÉS DE FRÉQUENTATION

#### Au moment de l'inscription

Lors de l'inscription, le choix est donné entre deux manières de fréquenter l'activité :

- Soit régulière tout au long de l'année, en précisant, s'il y a lieu, le ou les jours de la semaine souhaité(s.)
- Soit irrégulière (à l'exception des Ateliers du mercredi).

Dans ce cas, un calendrier prévisionnel est à compléter toutes les six semaines environ et à remettre au référent coéducation de proximité ou, aux directeurs d'accueils de loisirs périscolaires aux dates indiquées sur le document.

Pour la rentrée de septembre, il est impératif de remettre le calendrier prévisionnel avant début juillet ou dans les premiers jours de l'accueil à l'école pour les enfants nouvellement scolarisés.

Sans le retour de ces calendriers, les enfants ne pourront pas être accueillis dans les activités.

#### Les conditions d'accès

Pour toutes les activités, l'enfant ne peut pas arriver avant l'heure d'ouverture ou partir après l'heure de fermeture de l'activité. Toutes les activités sont accessibles aux enfants scolarisés dans l'école. Elles sont organisées et sur inscription. Les enfants non-inscrits à cette activité ne pourront pas être accueillis.

#### Pour les enfants ne fréquentant pas les activités périscolaires

- En cas de retard des familles à 16h45, les enfants de maternelle restent sous la responsabilité de l'enseignant.
- Pour les enfants de l'élémentaire, ils sont raccompagnés par l'enseignant jusqu'au portail

#### Pour les enfants fréquentant les activités périscolaires

- En cas de retard des parents à 17h30, les enfants seront accueillis sur le temps d'activité suivant « La Fin d'après » et facturés au quotient correspondant à leurs situations.
- En cas de retard des parents à 18h30 et si les responsables légaux ne sont pas joignables, les enfants pourront être confiés à la garde des forces de police jusqu'à leur arrivée.

Les représentants légaux souhaitant habilitier des personnes majeures à emmener ou à venir chercher l'enfant doivent le faire par écrit au moment de l'inscription ou en cours d'année. Les personnes ainsi autorisées doivent être en capacité de fournir un document justifiant de leur identité lorsqu'elles viennent chercher l'enfant.

Le départ autonome des enfants scolarisés en école élémentaire (CP à CM2) est possible si et seulement si une décharge de responsabilité est signée par les représentants légaux à l'inscription ou en cours d'année. Dans ce cas, les représentants légaux sont responsables dès que l'enfant quitte l'accueil périscolaire.

#### En cours d'année

Concernant les FAP, l'inscription se fait au trimestre. Les familles peuvent, au cours du trimestre, ajuster la réservation par des ajouts ou des annulations. En cas d'ajout ou d'annulation, il faut le signaler, par écrit, par mail au DAL, au plus tard deux jours de classe précédant le changement, avant 12H00 (par exemple le mardi pour l'ajout ou l'annulation du jeudi). Ce délai permet la réorganisation de l'encadrement.

**Passé ce délai, tout ajout ne sera plus possible et toute activité non annulée au préalable, sera facturée (quel que soit le motif de l'absence, y compris pour raison médicale), pour « La Fin d'après' ».**

## LA TARIFICATION

Les modalités de tarification en fonction du quotient familial municipal. Le barème est établi par la ville de Lyon et est le même sur tous les arrondissements. Le bénéfice d'un quotient familial municipal n'est possible que pour les familles dont un responsable légal est domicilié sur Lyon. Pour l'enfant dont la scolarisation doit obligatoirement se faire dans une école lyonnaise mais qui n'est pas domicilié sur Lyon (ULIS ou UPE2A), le bénéfice d'un quotient familial municipal est possible.

Pour bénéficier d'une tarification adaptée, les familles doivent faire établir leur quotient familial municipal, chaque année civile, au plus tard le 31/01 de l'année en cours. Pour les inscriptions intervenant en cours d'année, ce calcul doit être fait au plus tard le dernier jour du premier mois de fréquentation des accueils périscolaires. Le quotient familial municipal est valable à compter du 1er jour du mois de calcul et jusqu'à la fin de l'année civile, sauf dans les cas où, en cours d'année, les ressources de la famille évoluent de façon suffisamment significative pour entraîner un changement de quotient familial municipal : licenciement, maladie grave de longue durée avec suspension de ressources, pertes de ressources suite au décès d'un membre du foyer, séparation des conjoints attestée officiellement.... Une révision peut alors être demandée par les familles auprès des Maisons de la Métropole pour les Solidarités (MDMS).

### **Le calcul du quotient familial municipal (QFM) peut être effectué :**

- En mairie d'arrondissement, en fournissant le justificatif des impôts sur le revenu
- Par courrier en remplissant le formulaire disponible sur lyon.fr et en fournissant le justificatif des impôts sur le revenu
- Par Internet sur le site Lyon.fr en renseignant vos données fiscales
- Auprès de la MJC et des directeurs d'accueils de loisirs périscolaires

*A noter que dans le cas où le calcul ne peut être effectué immédiatement, la date de validité du quotient sera celle du premier jour du mois où la première démarche a été effectuée en mairie d'arrondissement.*

### **Les modalités relatives à la rétroactivité de la tarification**

Le principe est la non-rétroactivité. Cependant, des situations exceptionnelles peuvent être instruites par les assistantes sociales du service médico-social scolaire. Elles feront l'objet d'une décision du Maire de Lyon ou de son représentant.

## La facturation des services payants

### • **Après la classe et l'aide aux leçons**

Ces deux activités se déroulant sur le même créneau horaire, elles font l'objet d'une tarification unique que l'enfant fréquente l'une, l'autre ou les deux alternativement. Toute fréquentation de l'une ou l'autre de ces activités entraîne un paiement forfaitaire annuel pour la période du premier jour de fréquentation de l'activité au dernier jour de fonctionnement de l'accueil. La facturation se fait à l'année quelle que soit la date d'inscription et la fréquentation de l'enfant. La facture est adressée au responsable légal de l'enfant au cours du premier trimestre. En cas de retard à 17h30, les enfants seront accueillis sur le temps du FAP et facturés au quotient correspondant à leurs situations.

### • **La Fin d'aprèm'**

Les factures, éditées par la MJC à terme échu, sont trimestrielles. Elles correspondent à l'ensemble des temps d'activités du trimestre, déduction faite de ceux annulés dans le délai prévu ou pour cause de grève. Elles sont adressées par défaut aux familles par voie dématérialisée, pour les familles ayant renseigné une adresse mail. Pour les autres familles, les factures seront adressées par le biais du cartable. La date d'échéance est indiquée sur la facture (environ 15 jours après la date d'édition).

### • **Les Ateliers du mercredi**

Toute fréquentation de cette activité entraîne un engagement semestriel pour la période du premier jour de fréquentation de l'activité au dernier jour de fonctionnement de l'activité. La facturation se fait à l'année quelle que soit la fréquentation de l'enfant. Vous avez la possibilité de ne pas reconduire l'inscription au deuxième semestre en le spécifiant par courrier ou mail au directeur de l'accueil de loisirs périscolaire dans une durée d'un mois avant la fin du premier semestre. Cela aura pour conséquence le remboursement du semestre 2. Une facture est adressée au responsable légal de l'enfant. Une inscription en cours d'année est possible, un paiement sera alors exigé au prorata temporis des jours d'accueil restant jusqu'à la fin de l'année.

## Le remboursement

Le remboursement en cours d'année, au prorata temporis, n'est possible que dans trois cas :

- Changement d'école en cours d'année en raison d'un déménagement en dehors de Lyon ou d'une inscription dans une école privée lyonnaise
- Maladie faisant obstacle à la fréquentation des activités pendant au moins trois semaines (nécessité d'un certificat médical)
- Exclusion définitive

## Les modes de paiement

Différents modes de paiement sont proposés pour régler les factures des activités :

- Le prélèvement automatique : Les demandes sont à faire auprès de l'assistante administrative et comptable à l'adresse mail suivante :gestionale@mjcmoplaisir.net. Le prélèvement intervient à chaque trimestre concernant les FAP et en début d'année pour ce qui concerne les AME et ACL.
- D'autres modes de paiement sont possibles auprès de l'assistante administrative: chèques, espèces, carte bancaire, ANCV. Le coupon au bas de la facture est à joindre à tout règlement par chèque ou espèces. Les espèces sont à remettre aux directeurs d'accueil de loisirs périscolaire en main propre en contrepartie d'un reçu lors des temps de présence à l'école. Il est possible aussi de se présenter directement à la MJC pour procéder aux différents règlements

## Les aides facultatives de la Ville de Lyon : l'aide à l'intégration scolaire

En vue d'accompagner les familles en situation de grande fragilité et en complément des dispositifs légaux et réglementaires qui relèvent de la compétence de la Métropole, la Ville de Lyon, à travers son Centre Communal d'Action Sociale, s'est dotée d'un dispositif d'aides financières facultatives et parmi elles, une aide à l'intégration scolaire (voir règlement intérieur CCAS en date du 14 décembre 2017) destinée à favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles lyonnaises et aider à l'intégration scolaire des enfants dont les ressources parentales sont les plus faibles.

Pour tout renseignement concernant ce dispositif d'aides, il convient de s'adresser à sa Maison de la Métropole pour les Solidarités de rattachement (voir liste sur le site internet de la Ville de Lyon <https://www.lyon.fr/solidarite/le-centre-communal-dactionsocial/lesmaisons-de-la-metropole-pour-lessolidarites>) ou se renseigner auprès de l'assistance sociale scolaire de son école.